



PUCES DE L'AUTOMNE

Organisées par l'AMICALE SPORTIVE DE SAULX LES CHARTREUX

Dimanche 20 septembre 2026

Parc Jean-Marc Bernard

Rue de la division Leclerc

91160 SAULX LES CHARTREUX

Permanence pour vous inscrire au bureau de l'ASSLC à partir du 19 août 2026

La jonchère 1 rue Mélan 91160 Saulx les chartreux

Le Mardi de 14h à 18h/le Mercredi 9h à 12h - 14h à 18h/le Jeudi de 9h à 12h

Ou dépôt dans la boîte aux lettres de l'ASSLC (à gauche du porche du parc de la Jonchère)



DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER COMPLET AU PLUS TARD LE 15/09/2026

A AMICALE SPORTIVE

« La Jonchère » 1 rue Mélan 91160 Saulx les Chartreux Tél : 06 36 91 68 84

Avec votre règlement à l'ordre de l'ASSLC

Ajoutez svp photocopie recto/verso d'une pièce d'identité ainsi qu'un Justificatif de domicile et une enveloppe timbrée à votre adresse (uniquement si vous souhaitez recevoir votre confirmation d'inscription par retour de courrier)

N° Carte Identité ou Passeportdélivré par.....

M., Mme :.....

Adresse :.....

.....

tél. :.....Mail :

1 véhicule par exposant N° immatriculation :

Nombre de mètres linéaires souhaités (2 mètres minimum)

Règlement à effectuer M X 8€ =

Règlement par chèque, espèces et CB au bureau de l'amicale

REGLEMENT INTERIEUR DES PUCES

- Le montage des stands se fera le matin **entre 6h15 et 8h ouverture au public à 8h**
- Le démontage ne pourra se faire qu'à partir de 17h30 et les véhicules ne seront pas récupérés avant 17h45 par respect vis-à-vis du public et des autres exposants
- Le numéro d'emplacement de chaque exposant lui sera communiqué le matin en arrivant, il sera guidé jusqu'à celui-ci par des membres de l'organisation
- Pour des raisons de sécurité et d'intervention éventuelle de secours, aucun véhicule ne pourra être conservé sur place, sauf accord de l'organisateur
- L'emplacement sur lequel vous serez installé vous est fourni propre, nous vous demandons de le rendre dans le même état SVP.
- La vente de boissons et de denrées alimentaires ainsi que des produits neufs sont interdits sur les stands, un point restauration vous sera proposé par les organisateurs.
- **Aucune demande de remboursement ne pourra être reçue en cas de désistement tardif.**
- **L'organisateur Amicale Sportive se réserve le droit d'annuler la manifestation au cas où les conditions sanitaires ou météorologiques l'exigeraient.**

Merci pour votre participation et votre collaboration à la réussite de cette journée.

LES ORGANISATEURS

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Je soussigné(e) M. Mme : NOM.....

Prénom.....

Demeurant.....

.....

Sollicite de M. le Maire de Saulx les Chartreux, l'autorisation d'occuper le domaine public pendant la durée des puces du 20 septembre 2026

Fait àle 2026

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON PARTICIPATION A 2 AUTRES MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE POUR LES PARTICULIERS (Article R321-9 du Code pénal)

Je soussigné(e),

Nom :..... Prénom :.....

Né(e) le à Département :

Ville :

Adresse:

Code postal Ville

Tél.Mail.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée lepar.....

N° immatriculation de mon véhicule.....

Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant (e) - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait àle2026